

COMMUNE de LA-BROSSE-MONTCEAUX (Seine-et-Marne)
SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 04 MARS 2015 à 19 heures

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

(affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Etaient présents : M. DEMELUN Alain, Maire – M. PATY Claude – M. ROUX Patrice – Mme JUGET Christiane, Adjoint au Maire – Mme DUFFAULT Annie – Mme BERTIN Sandrine – Mme BEAULIEU Christine – M. BOURGEOIS Grégory – M. LEGOUGE Pierre – M. DUSSAUD Dominique – Mme FLORENCE Marie-Thérèse – Mme DENIS Rose-Marie – Mme TOURTE Martine, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : - Mme PORREAUX-MAQUART Séverine (excusée avec pouvoir donné à M. DEMELUN Alain) – Mme DUPLOUY Valérie

Mme TOURTE Martine a été élue secrétaire

DÉLIBÉRATIONS

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- I** **SOLLICITE** l'aide financière de l'État, au titre de la D.E.T.R. 2015, pour la réalisation des travaux de relevage de 37 concessions abandonnées dans le cimetière communal.
- II** **SOLLICITE** l'aide financière de l'État, au titre de la D.E.T.R. 2015, pour la réalisation des travaux de réparation de la charpente de la sacristie.
- III** **APPROUVE** le contrat de location à passer avec la Société ELAN CITE de SAINT-HERBLAIN 44800, pour l'implantation sur la commune de deux journaux électroniques d'information.

La question suivante a été inscrite à l'ordre du jour après accord du Conseil Municipal

- IV** **FIXE** le montant de l'indemnité pouvant être allouée aux régisseurs de recettes qui seront nommés dans le cadre de la création d'une régie communale de recettes.

QUESTIONS DIVERSES

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- I** **MET EN PLACE** le Bureau de Vote pour les élections Départementales des 22 et 29 mars 2015

INFORMATIONS

Le CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE :

- I** Du compte rendu effectué par les délégués de la commune auprès du syndicat Intercommunal de collecte des ordures ménagères (SIRMOTOM)
- II** Du compte rendu effectué par les délégués de la commune auprès du syndicat intercommunal des transports (SYONNE)
- III** Des remerciements formulés par l'association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Montereau, pour la subvention qui lui a été versée par La Brosse-Montceaux en 2014.
- IV** Que Monsieur le Procureur de la République auprès du Tribunal de Grande Instance de Fontainebleau a pris la décision, le 12 décembre 2014, de classer la plainte déposée par la commune, le 11 septembre 2013, pour une infraction à la législation sur l'urbanisme constatée route du Chevinois.

La séance a été levée à 20 h 00

Fait à La Brosse-Montceaux le 05 mars 2015

**Le Maire,
A. DEMELUN**